

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE DE L'ETANG

SUR LA COMMUNE DE ST GENEST MALIFAUX (42)

Date et heure limites de réception des offres

Mercredi 2 octobre 2019 à 17 H 00

Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

Article 1 : Objet et étendue de la consultation	3
1. Objet de la consultation	3
2. Etendue de la consultation	3
3. Décomposition de la consultation	3
4. Conditions de participation des concurrents.....	3
5. Nomenclature communautaire	4
Article 2 : Conditions de la consultation.....	5
1. Durée du marché - Délais d'exécution	5
2. Délai de validité des offres	5
3. Mode de règlement du marché et modalités de financement.....	5
4. Conditions particulières d'exécution	5
Article 3 : Les intervenants	5
1. Maîtrise d'œuvre	5
2. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier Error! Bookmark not defined.	
3. Contrôle technique.....	6
4. Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
Article 4 : Contenu du dossier de consultation	6
Article 5 : Présentation des candidatures et des offres.....	6
1. Documents à produire.....	6
2. Usage de matériaux de type nouveau	8
Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres	8
Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
Transmission électronique	9
Article 8 : Renseignements complémentaires.....	10
1. Demande de renseignements.....	10
2. Documents complémentaires	10
3. Visites sur sites et/ou consultations sur place.....	10

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1. Objet de la consultation

L'opération consiste à construire une extension du bâtiment existant de l'école de l'Etang (exposition Nord-Ouest) en créant deux nouvelles salles d'un seul niveau.

Lieu d'exécution : ECOLE PUBLIQUE DE L'ETANG – RUE DE L'ETANG - 42 660 SAINT-GENEST-MALIFAUX

2. Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de la réglementation en vigueur du Code de la commande publique.

3. Décomposition de la consultation

La consultation prévoit 9 lots :

- Lot 1 Terrassements - VRD
- Lot 2 Maçonnerie
- Lot 3 Etanchéité
- Lot 4 Ouvertures extérieures aluminium
- Lot 5 Plâtrerie – peinture – faux plafonds
- Lot 6 Carrelage
- Lot 7 Menuiseries intérieures bois
- Lot 8 Electricité
- Lot 9 Chauffage VMC simple flux

4. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

5. Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Travaux de construction de bâtiments (45000000-7)	Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil (45200000-9)

Article 2 : Conditions de la consultation

1. Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés par le retro-planning joint qui est une pièce contractuelle du marché, sont repris dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

A titre indicatif, les travaux débiteront à compter du mois de **novembre 2019 jusqu'au mois d'août 2020, hors intempéries**. L'ouverture de l'établissement est souhaitée le 31 août 2020 pour la rentrée scolaire.

2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : ressources propres.

Les sommes dues aux titulaires et aux sous-traitants de premier rang éventuels du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception en mairie des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4. Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article L. 2213-3 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements.

Article 3 : Les intervenants

1. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par : ARCAD ARCHITECTURE – Représenté par M. Gilles GENTIAL – Créméat – 42 660 SAINT-GENEST-MALIFAUX
Tél. : 04 77 39 06 05 – Courriel : arcad.st.genest@orange.fr

La mission du maître d'œuvre est : Coordination de chantier - Suivi des travaux - Gestion des réunions

2. Maîtrise d'ouvrage

Commune de Saint-Genest-Malifaux représentée par le Directeur des Services Techniques, M. Alain MARTIN, tel 06-85-40-95-41, mail alain.martin.mairie.st.genest.malifaux@orange.fr

3. Contrôle technique

Une entreprise externe effectuera la mission de contrôle technique (DEKRA)

4. Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Une entreprise externe effectuera la mission Sécurité et Protection de la Santé (DEKRA)

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots
- Les cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) pour chacun des lots
- Les décompositions du prix global forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots
- Les plans
- Le retro-planning (contractuel)

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.

Il est également disponible gratuitement sur le site suivant : <http://marchespublics.loire.fr/>
et le site Internet de la commune www.st-genest-malifaux.fr

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou DUME pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous tels que prévu dans l'article L. 2142-1 et les articles R. 2142-1 et suivants du Code de la commande publique.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat est en règle ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de deux jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) signé et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Un mémoire technique
- Le rétro-planning signé
- Un calendrier prévisionnel d'exécution
- La décomposition du prix global forfaitaire

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

2. Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 - Prix des prestations	55 %
2 - Valeur technique	35 %
3- Délais	10 %

- Le critère « prix » :

Ce critère sera noté de 0 à 55 points, dans l'ordre décroissant, depuis le prix le plus bas, selon le mode de calcul suivant :

Note = (prix mini/offre analysée) x 55

Prix mini = offre la moins-disante

Il est à noter que le critère « prix » ne pourra avoir une note inférieure à 0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- Le critère « valeur technique » :

Ce critère sera noté de 0 à 35 points au regard des informations transmises dans le cadre du mémoire technique relativement aux points suivants :

- La méthodologie d'intervention du candidat pour mener à bien la mission dans toutes ses composantes, en termes de moyens humains et techniques mis en œuvre pour l'exécution de sa prestation (note sur 20)

- Les descriptifs et fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat (note sur 15)

Chaque chapitre sera noté selon le degré de précision des renseignements donnés.

- Le critère « délais » :

Ce critère sera noté de 0 à 10 points au regard des informations transmises dans le planning d'intervention du candidat en rapport avec le rétro-planning général.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse se fera d'après la formule suivante :
Note globale sur 100 = (note «prix») + (note «valeur technique») + (note «délais») = X points.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec tous les soumissionnaires ou certains selon leur classement.

La négociation sera menée par le biais d'échanges dématérialisés ou par un rendez-vous si nécessaire.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations nécessaires dès la réception de la notification du marché. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Transmission électronique

Les plis seront adressés par voie électronique à l'adresse suivante suivant : <http://marchespublics.loire.fr>

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : WORD, EXCEL, PDF ou compatibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Article 8 : Renseignements complémentaires

1. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande par voie électronique sur le site <http://marchespublics.loire.fr> par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

2. Documents complémentaires

Sans objet.

3. Visites sur sites et/ou consultations sur place

Une visite du site obligatoire sera organisée par la commune sur demande auprès du directeur des services techniques (06-85-40-95-41).